



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

Deuxième réunion du
Conseil ministériel
européen de
l'environnement et de la
Santé (CMES)

**Rapport de la réunion
Bonn (Allemagne)
14 février 2012**



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L' **Europe**

**Rapport de la deuxième réunion du
Conseil ministériel européen
de l'environnement et de la santé
(CMES)**

**Bonn (Allemagne)
14 février 2012**

Résumé

Institué lors de la Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme, Italie, mars 2010), le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) doit exercer un leadership et dispenser des conseils afin de déterminer avec plus de précision les interventions prioritaires définies à Parme, et d'assurer le suivi des activités à cet égard en vue de garantir une responsabilisation par rapport aux engagements pris à la Conférence. La première réunion du CMES s'est tenue à Paris, en mai 2011. Lors de sa deuxième réunion organisée à Bonn, en février 2012, le CMES a adopté son rapport, et pris acte de celui de la première réunion du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF). Il a fixé des délais et convenu des mécanismes pour résoudre les problèmes recensés à la fois par le CMES et l'EHTF concernant : les rôles, responsabilités et activités du CMES et de l'EHTF ; l'encouragement d'une plus grande participation des parties prenantes ; l'amélioration de la communication ; la définition des priorités pour la mise en œuvre ; l'intensification de l'impact de Parme ; et l'identification des mécanismes visant à assurer la pérennité du processus européen Environnement et santé.

Mots clés

DELIVERY OF HEALTH CARE
REGIONAL HEALTH PLANNING
ECONOMIC DEVELOPMENT
HEALTH POLICY
CONGRESSES
EUROPE

Les demandes concernant les publications du Bureau régional sont à adresser à :

Service des publications
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
Scherfigsvej 8
DK-2100 Copenhague Ø, Danemark

Vous pouvez également remplir un formulaire de demande de documentation, d'informations sanitaires ou d'autorisation de reproduire/traduire sur le site Web du Bureau régional (<http://www.euro.who.int/PubRequest?language=French>).

© Organisation mondiale de la santé 2009

Tous droits réservés. Le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé accueillera favorablement les demandes d'autorisation de reproduire ou de traduire ses publications, en partie ou intégralement.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation mondiale de la santé, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un accord définitif.

La mention d'entreprises et de produits commerciaux n'implique pas que ces entreprises et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la santé, de préférence à d'autres, de nature similaire, qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées par les auteurs, rédacteurs et groupes d'experts ne reflètent pas nécessairement les décisions de l'Organisation mondiale de la santé ou la politique arrêtée par cette dernière.

Sommaire

Point de l'ordre du jour n° 1 : ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour.....	4
Introduction.....	4
Point de l'ordre du jour n° 2 : adoption du rapport de la première réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES).....	5
Point de l'ordre du jour n° 3 : rapport de la première réunion du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF).....	5
Point de l'ordre du jour n° 4 : discussion générale sur la voie à suivre.....	5
Gouvernance du processus européen Environnement et santé.....	5
Clarification et harmonisation des rôles, responsabilités et activités du CMES et de l'EHTF.....	5
La participation des parties prenantes.....	6
Communication entre les différents niveaux de gouvernance et les parties intéressées.....	7
Questions de gouvernance et dossiers stratégiques pour le CMES en 2012-13.....	7
Définition des priorités pour la mise en œuvre.....	7
Calendrier des réunions pour le processus européen Environnement et santé.....	9
Pérennité du processus européen Environnement et santé.....	9
ANNEXE I – Liste des participants.....	13
ANNEXE II. – Objet de la réunion.....	13
ANNEXE III. – Ordre du jour de la réunion.....	14

Point de l'ordre du jour n° 1 : ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour

Introduction

1. Le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) a tenu sa première réunion à Paris les 4 et 5 mai 2011. La deuxième réunion a eu lieu le 14 février 2012 à Bonn (Allemagne) et a été ouverte par le coprésident du CMES, M. László Borbély, ministre roumain de l'Environnement et des Forêts. La liste des participants à la réunion figure à l'annexe 1.
2. M. László Borbély souligne les grands objectifs de la réunion, qui vise principalement à examiner les progrès accomplis par le processus européen Environnement et santé dans sa première année, après l'installation complète des nouvelles structures de gouvernance à la suite de la première réunion du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF, pour *Environment and Health Task Force*) en octobre 2011.
3. Les premières réunions de ces deux organes mettent en évidence le besoin d'approfondir les discussions sur la relation existant entre le CMES et l'EHTF, sur la participation de tous les États membres et des principaux intervenants et partenaires aux aspects à la fois politiques et techniques du processus européen Environnement et santé, et sur la communication entre les différents niveaux de gouvernance et parties intéressées (CMES, EHTF, les États membres, les partenaires et les intervenants, le secrétariat du processus Environnement et santé, les organes directeurs de l'OMS/Europe et de la CEE-ONU, etc.)
4. Les objectifs spécifiques de la réunion sont décrits dans le document intitulé Objet de la réunion, à l'annexe II.
5. L'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion du CMES (cf. annexe III) est examiné et adopté sans aucune objection par les membres du Conseil ministériel.
6. On se félicite de la désignation de M. Krunoslav Capak et de M. Alexander Nies en tant que président et coprésident de l'EHTF. En outre, le CMES les accueille comme membres de droit du Conseil ministériel.
7. Le docteur Dorijan Marušič, ex-ministre slovène de la Santé et coprésident du CMES, a donné sa démission de son poste de coprésident dans une correspondance adressée au Conseil ministériel. Des remerciements sont adressés au docteur Marušič pour sa contribution au processus européen Environnement et santé, et au CMES en sa qualité de coprésident, un poste qu'il doit quitter en raison des élections et de la formation d'un nouveau gouvernement en Slovénie.
8. La proposition de la Slovénie de continuer à coprésider le CMES est adoptée sans aucune objection.
9. Dans son discours d'ouverture, Mme Zsuzsanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe, se penche sur les difficultés auxquelles a dû faire face l'OMS pendant plusieurs mois, et depuis la dernière réunion du CMES, en matière d'environnement et de santé en raison de la réorganisation de l'unité, de la nécessité de fermer le bureau de Rome et du transfert à Copenhague et à Bonn des programmes préalablement basés au bureau de Rome. Elle remercie le gouvernement allemand d'assurer la poursuite des activités dans ce domaine grâce à l'élargissement du centre d'excellence en matière d'environnement et de santé à Bonn. Soulignant les principaux objectifs de la réunion présentés par M. László Borbély, et faisant écho à ces derniers, la directrice régionale met en

exergue la nécessité d'aller de l'avant en ce qui concerne Parme. En outre, le CMES doit collaborer avec le secrétariat afin de définir les priorités et de mener l'élaboration d'un cadre conceptuel. Elle présente les propositions suivantes :

- a) une réunion supplémentaire du CMES les 8 et 9 septembre 2012, juste avant la session du Comité régional de Malte ;
- b) la constitution de petits groupes de travail afin de définir des priorités stratégiques et un cadre conceptuel pour le programme européen en matière d'environnement et de santé, et d'étudier les possibilités de financement du processus européen Environnement et santé ;
- c) la prolongation du mandat du Conseil de 2 à 3 ans.

Point de l'ordre du jour n° 2 : adoption du rapport de la première réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES)

10. Le rapport de la première réunion du CMES est adopté sans aucune objection.

Point de l'ordre du jour n° 3 : rapport de la première réunion du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF)

11. Le Groupe de travail a tenu sa première réunion les 27 et 28 octobre à Bled (Slovénie). Outre l'adoption du règlement intérieur, le Groupe de travail a examiné les initiatives prises depuis la Conférence de Parme, ainsi que les domaines de collaboration proposés dans son champ d'activités.

12. M. Krunoslav Capak et M. Alexander Nies, coprésidents du Groupe de travail, présentent un compte rendu complet et concis du projet de rapport de la réunion du Groupe de travail, ainsi que les conclusions de la coprésidence, et le règlement intérieur du Groupe de travail.

13. Le CMES remercie M. Capak et M. Nies pour leur rapport, et prend acte des principales conclusions de la réunion du Groupe de travail

Point de l'ordre du jour n° 4 : discussion générale sur la voie à suivre

Gouvernance du processus européen Environnement et santé

Clarification et harmonisation des rôles, responsabilités et activités du CMES et de l'EHTF

13. Les membres du CMES se penchent sur la perception générale des rôles, des responsabilités et des activités du Conseil ministériel, et présentent des propositions concernant la voie à suivre, notamment : les calendriers des réunions respectives du CMES et de l'EHTF ; les travaux intersessions et la nécessité d'une stratégie de communication interne et externe ; la description pratique des tâches et des rôles de l'EHTF et du CMES, respectivement ; l'élaboration d'une feuille de route avec une définition claire des indicateurs de performance ; l'établissement d'un ordre du jour précis et éventuellement restreint pour les réunions. Ceci revêt une importance particulière pour les réunions de l'EHTF, et le CMES propose d'ailleurs de concentrer chacune d'elles sur un certain nombre de questions clés et d'actualité (problèmes nouveaux et émergents, l'amiante, etc.) et d'examiner « ce qui doit être mis en œuvre pour Parme ».

14. Les membres du CMES conviennent de ce qui suit :

- Le CMES est une entité de haut niveau et bien placée pour présenter une orientation stratégique et politique. Tout en reconnaissant que les pays non représentés au CMES peuvent être préoccupés par les décisions stratégiques prises par le Conseil, il rappelle le mandat conféré par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe et par le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, et aux termes duquel le Conseil constitue l'enseigne politique et la force motrice des politiques internationales dans le domaine de l'environnement et de la santé, pour la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du processus européen Environnement et santé.
- Il doit être proposé au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU de prolonger le mandat actuel du CMES de deux à trois ans, et d'inviter l'Allemagne à titre d'observatrice permanente au Conseil ministériel.

15. Le secrétariat s'engage à présenter des propositions spécifiques au CMES sur les points suivants :

- un plan de travail pour l'EHTF et le CMES en vue de promouvoir les activités intersessions ;
- la rédaction d'un texte précisant les rôles du CMES et de l'EHTF.

La participation des parties prenantes

16. Les membres du CMES se prononcent en faveur d'une participation accrue des parties prenantes, en particulier les jeunes et la CE, et insistent sur la nécessité de renforcer ces relations. Le secrétariat invite le CMES à envisager le lancement d'une invitation permanente à des représentants des jeunes aux réunions du CMES. Il explique également que, si la CE est intéressée par le processus européen Environnement et santé, aucune réponse n'a été apportée à la question de savoir si le secteur de l'environnement ou celui de la santé doit jouer un rôle moteur à cet égard.

17. Les membres du CMES conviennent de ce qui suit :

- favoriser davantage l'engagement des jeunes envers le processus européen Environnement et santé, y compris leur participation éventuelle au CMES ;
- renforcer les liens entre, d'une part, le CMES et, d'autre part, le Comité régional de l'OMS pour l'Europe et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, afin que les dossiers politiques et stratégiques examinés par le CMES soient ensuite présentés pour validation aux deux organes directeurs ;
- œuvrer à une définition plus claire du rôle joué par le CMES et du legs qu'on souhaiterait que le Conseil ministériel transmette au terme de son mandat. Il pourrait s'agir notamment des actions suivantes :
 - aider le processus européen Environnement et santé à trouver le juste équilibre entre les décisions prises à Parme et les nouvelles priorités dans le domaine de l'environnement et de la santé ;
 - promouvoir la création de groupes de travail intersectoriels dans les pays où ceux-ci font défaut ;
 - plaider en faveur du processus européen Environnement et santé dans les forums de haut niveau s'intéressant à ce domaine ;

- favoriser un plus grand engagement de la Commission européenne envers le processus européen Environnement et santé, notamment en fournissant, au Conseil des ministres de l'Union européenne (UE), des informations sur le processus et sur la valeur ajoutée que celui-ci apporte à l'élaboration de politiques relatives à l'environnement et à la santé dans l'UE.

18. Le secrétariat s'engage à présenter des propositions spécifiques au CMES concernant la participation des jeunes.

Communication entre les différents niveaux de gouvernance et les parties intéressées

19. La communication, que ce soit par l'intermédiaire des secteurs politique et social, ou de ceux de l'éducation et de la jeunesse, est considérée comme un aspect clé du développement de la conscience et de l'engagement politiques. Par conséquent, elle ne doit pas se limiter à la santé et à l'environnement. On considère qu'une attention particulière doit être accordée au secteur économique. Il est impérieux de formuler une stratégie de la communication claire pour veiller à sensibiliser les personnes et les institutions non impliquées dans les domaines spécifiques de la santé et de l'environnement. En outre, elle doit notamment définir le concept d'environnement et de santé, et expliquer le moyen d'intégrer ce dernier aux initiatives telles que Santé 2020 et la promotion de l'économie verte.

20. Les membres du CMES conviennent de ce qui suit :

- la nécessité d'élaborer une stratégie de communication claire.

21. Le secrétariat s'engage à présenter une proposition spécifique au CMES concernant un avant-projet de stratégie de la communication, élaboré en collaboration avec les pays, d'ici la troisième semaine de mars 2012, pour être d'ailleurs finalisé en juin 2012. Le secrétariat assurera le suivi avec les membres du CMES en ce qui concerne la désignation d'un point focal dans chaque pays représenté au Conseil ministériel pour la formulation et la mise en œuvre de cette stratégie.

Questions de gouvernance et dossiers stratégiques pour le CMES en 2012-13

Définition des priorités pour la mise en œuvre

22. Le CMES reconnaît le besoin de clarté concernant le niveau conceptuel des dossiers relatifs à l'environnement et à la santé. En outre, les pays doivent pouvoir se concentrer sur un ensemble précis de priorités. Il est suggéré que la définition de priorités offrirait aux pays une plus grande possibilité de financement au profit des dossiers considérés, cela n'empêchant pas non plus certains pays d'avoir besoin d'une assistance technique et financière pour la mise en œuvre. Les cadres de la CE ont été mis en évidence, et des efforts doivent être déployés pour que les activités en tiennent compte.

23. Le secrétariat insiste sur le fait que le processus européen Environnement et santé doit constituer un forum en vue d'examiner non seulement les priorités actuelles, mais aussi de nouveaux dossiers émergents. Il consulte le CMES afin de savoir qui, entre l'EHTF ou le Conseil ministériel, est le mieux indiqué pour garantir un tel forum. Cependant, comme l'EHTF se concentre sur la réalisation des objectifs adoptés à Parme, il semble que le CMES puisse fournir une plate-forme plus appropriée à cette fin.

24. Les membres du CMES conviennent de ce qui suit :

- avaliser l'organisation d'une réunion consultative sur la définition des priorités, en vertu du document n° 7 du secrétariat du CMES, dont les résultats seraient ensuite présentés pour approbation au CMES à la prochaine réunion de septembre 2012.

25. Le secrétariat s'engage à présenter des propositions spécifiques au CMES sur les points suivants :

- une réunion de consultation sur la définition des priorités, qui se tiendra à Bonn les 3 et 4 juillet 2012, et sera suivie d'une présentation des résultats aux représentants des membres du CMES, qui aura lieu à Bonn les 5 et 6 juillet 2012 ;
- la préparation d'un document sur la définition des priorités à la prochaine réunion du CMES, qui se déroulera juste avant la session du Comité régional organisée du 10 au 13 septembre 2012 à Malte ;
- l'élaboration de documents de discussion spécifiques sur des questions qui doivent être traitées, notamment la promotion d'un soutien politique pour s'attaquer au problème de l'amiante, ainsi que la ratification du Protocole sur l'eau et la santé par un grand nombre de pays.

Amplifier l'impact de Parme

26. Rio+20 : le concept d'économie verte sert de point d'entrée pour le processus européen Environnement et santé dans la gouvernance mondiale de l'environnement. Toutefois, il est entendu que ce concept est encore relativement flou et que, dans l'avant-projet de document final de la Conférence de Rio+20, « L'avenir que nous voulons », le lien avec la santé manque de clarté. Le CMES convient de la nécessité de mieux mettre en évidence la dimension sanitaire du développement durable dans le document final de la Conférence Rio+20. Le coprésident sollicite l'assistance du secrétariat en vue de faire pression sur le secrétariat des Nations Unies et l'Union européenne à cet effet.

27. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : les OMD sont considérés comme un domaine à approfondir en raison de leur relation avec l'environnement et la santé. La thématique de l'environnement et de la santé pourrait aussi être prise en compte dans les objectifs de développement durable.

28. Les membres du CMES :

- conviennent d'élaborer une déclaration sur la santé et Rio+20, comme une déclaration commune formellement approuvée par le CMES afin d'être utilisée à des fins de sensibilisation dans différents forums. La proposition de déclaration de la Slovaquie, présentée lors de la première réunion de l'EHTF, pourrait servir de référence. Il importe également de chercher l'approbation de la présidence de l'UE, dans les domaines de la santé et de l'environnement, et cette déclaration pourrait être utilisée par les États membres afin de rendre compte de leurs positions à la CE dans le cadre de la consultation sur les préparatifs de Rio+20.
- accueille favorablement la proposition de M. Borbély de mettre en évidence le processus européen Environnement et santé et la position commune du CMES à l'égard de Rio+20, à l'occasion de la réunion du Conseil des ministres de l'Environnement dans le cadre de la présidence danoise.

Calendrier des réunions pour le processus européen Environnement et santé

29. Une réunion d'experts sur la définition des priorités en matière d'environnement et de santé, qui se tiendra à Bonn, les 3 et 4 juillet 2012 ;
30. Une réunion consultative, à Bonn, les 5 et 6 juillet 2012, avec des représentants du CMES sur les conclusions de la réunion d'experts des 3 et 4 juillet relative à la définition des priorités ;
31. La troisième réunion du CMES, le 9 septembre 2012, juste avant la session du Comité régional organisée à Malte, du 10 au 13 septembre 2012 ;
32. La deuxième réunion de l'EHTF qui aura lieu à la fin de 2012 ou au tout début de 2013 (lieu à déterminer) ;
33. Les participants se félicitent de la proposition de l'Azerbaïdjan d'accueillir l'une des prochaines réunions du processus européen Environnement et santé en 2013 ou lors du second semestre de 2012.

Pérennité du processus européen Environnement et santé

34. Le CMES pourrait envisager d'inviter tous les États membres à verser des contributions volontaires en vue de couvrir les dépenses de base du processus européen Environnement et santé, avec l'objectif de mobiliser 600 000 USD pour financer les coûts de base du secrétariat pendant la période biennale. Les coûts des réunions du Conseil ministériel s'élèvent à 35 000 USD, tandis que ceux des réunions du Groupe de travail oscillent entre 120 000 et 130 000 USD. Le coprésident mentionne la nécessité accrue de formaliser le mécanisme, et demande au secrétariat de préparer une lettre à l'adresse des gouvernements en vue de leur expliquer l'importance de ce domaine et d'obtenir leur appui.
35. Les membres du CMES conviennent de ce qui suit :
 - élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources ;
36. Le secrétariat s'engage à présenter des propositions spécifiques au CMES sur les points suivants :
 - stratégies de mobilisation des ressources, à élaborer en collaboration avec les coprésidents du CMES.
37. La directrice régionale apporte son appui à la formulation d'une déclaration qui sera présentée au Conseil des ministres de l'Environnement de l'UE, et à la collaboration avec la présidence de l'UE en vue de préparer une déclaration pour Rio+20.

ANNEXE I. – Liste des participants

AZERBAÏDJAN

M. Hussein Bagirov, membre du CMES

Ministre, ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles

BÉLARUS

M. Vladimir G. Tsalko, membre du CMES

Ministre, ministère des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement

Mme Marina Philipuyuk, *déléguée*

Consultante, Service de la coopération internationale, ministère des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement

FRANCE

Dr Jean-Yves Grall, suppléant

Directeur général de la santé, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

M. Charles Saout, *délégué*

Directeur adjoint, Sous-direction de la prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

MALTE

Dr Ray Busuttil, suppléant

Surintendant de la santé publique, Surintendance de la santé publique

ROUMANIE

M. Lázló Borbély, coprésident du CMES

Ministre, ministère de l'Environnement et des Forêts

Mme Petra Szavics, *déléguée*

Conseillère personnelle auprès du ministre, ministère de l'Environnement et des Forêts

Mme Réka Incze, *déléguée*

Ministère de l'Environnement et des Forêts

SERBIE

Pr Petar Bulat, suppléant

Vice-ministre de la Santé, ministère serbe de la Santé

SLOVÉNIE

Dr Marta Ciraj, suppléante

Secrétaire, Bureau des affaires de l'UE et des relations internationales, ministère de la Santé

Dr Pia Vracko, *déléguée*

Médecin, Institut national de santé publique

CEE-ONU

M. Marco Keiner, suppléant

Directeur, Division de l'environnement

PNUE

M. Jan Dusik, membre du CMES par intérim

Directeur par intérim, Bureau régional pour l'Europe/PNUE, Maison internationale de l'environnement

Membres de droit du CMES

ALLEMAGNE

M. Alexander Nies, coprésident de l'EHTF

Chef de direction, ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire

Dr Ute Winkler, *déléguée*

Ministère fédéral de la Santé, G22, « Grundsatzfragen der Prävention, Eigenverantwortung, Selbsthilfe, Umweltbezogener Gesundheitsschutz »

CROATIE

Dr Krunoslav Capak, président de l'EHTF

Directeur adjoint, Institut national croate de santé publique

Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

Mme Zsuzsanna Jakab, membre du CMES

Directrice régionale

Dr Guénaél Rodier, *délégué*

Directeur, Division des maladies transmissibles, de la sécurité sanitaire et de l'environnement

Dr Srdan Matic, *délégué*

Coordinateur, Environnement et santé

Dr Elizabet Paunovic

Conseillère temporaire

Dr Michal Krzyzanowski

Directeur, Centre européen de l'environnement et de la santé, Bureau de Bonn

M. Roger Aertgeerts
Scientifique, Gestion des ressources naturelles et de la santé

M. Matthias Braubach
Conseiller technique, Environnement et santé

Dr Hilde Kruse
Chef de programme, Sécurité sanitaire des aliments

Dr Marco Martuzzi
Chef de programme, Informations utilisables et prévision en matière d'environnement et de santé

Dr Bettina Menne
Chef de programme, Changement climatique, développement durable et services de santé écologique

Mme Francesca Racioppi
Chef de programme, Environnement et santé

Mme Cristiana Salvi
Chargée de communication, bureau de la directrice régionale

Mme Geraldine McWeeny
Conseillère technique, Belgrade, Serbie

Mme Marina Hansen,
Assistante de programme, Environnement et santé

Mme Wendy Williams
Assistante de programme, Environnement et santé

ANNEXE II. – Objet de la réunion

Il s'agit de la deuxième réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES), convoquée en consultation avec les coprésidents du CMES conformément à l'article 5 du règlement intérieur adopté lors de la première réunion, le 4 mai 2011.

La réunion est organisée principalement en vue d'examiner les progrès accomplis par le processus européen Environnement et santé dans sa première année, après l'installation complète des nouvelles structures de gouvernance, réalisée lors de la première réunion du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF, pour *Environment and Health Task Force*) en octobre 2011. Le président et le coprésident de l'EHTF siégeront au CMES en leur qualité de membres de droit.

Les premières réunions de ces deux organes ont mis en évidence le besoin d'approfondir les discussions sur la relation existant entre le CMES et l'EHTF, la participation de tous les États membres et des principaux intervenants et partenaires aux aspects à la fois politiques et techniques du processus européen Environnement et santé, et la communication entre les différents niveaux de gouvernance et parties intéressées (CMES, EHTF, les États membres, les partenaires et les intervenants, le secrétariat du processus Environnement et santé, les organes directeurs de l'OMS/Europe et de la CEE-ONU, etc.)

Les objectifs spécifiques de la réunion sont les suivants :

1. Examiner les conclusions de la première réunion de l'EHTF organisée à Bled (Slovénie) en octobre 2011, ainsi que les commentaires et observations reçus des États membres quant à l'expérience glanée lors de la première année de la nouvelle gouvernance du processus européen Environnement et santé. Les discussions porteront principalement sur les points suivants :
 - a) clarification et harmonisation des rôles et responsabilités du CMES et de l'EHTF ;
 - b) harmonisation des activités des deux structures ;
 - c) participation des parties prenantes et, en particulier, collaboration avec la Commission européenne ;
 - d) communication entre les différents niveaux de gouvernance et les parties intéressées.
2. Examiner les questions de gouvernance et les dossiers stratégiques pour le CMES en 2012-13, à savoir :
 - a) les priorités dans la mise en œuvre des engagements pris à Parme et le cadre de suivi des progrès accomplis à cet égard sur la base des commentaires reçus de l'EHTF ;
 - b) amplifier l'impact du suivi des engagements pris à Parme en établissant un lien manifeste avec d'autres processus régionaux (par exemple, le processus « Un environnement pour l'Europe », Santé 2020) et mondiaux (Rio+20 ; programme des Nations Unies en matière de maladies non transmissibles, objectifs du Millénaire pour le développement) ;
 - c) calendrier des réunions du CMES et de l'EHTF en 2012-13, et second tour de l'élection des membres du CMES.
3. Aborder les aspects organisationnels et de pérennité du processus européen Environnement et santé.

ANNEXE III. – ordre du jour de la réunion

- 08 h 30-09 h 00** **Inscriptions**
- 09 h 00-09 h 20** **Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour**
László Borbély, coprésident du CMES
Dorijan Marušič, coprésident du CMES
Zsuzsanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe
Documents pertinents :
1. *Objet de la réunion*
2. *Programme provisoire*
3. *Liste provisoire des participants*
- 09 h 20-09 h 25** **Adoption du rapport de la première réunion du CMES**
Documents pertinents :
4. *projet de rapport de la première réunion du CMES*
- 09 h 25-10 h 30** **Rapport de la première réunion du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF)**
Présentation par Krunoslav Capak, président de l'EHTF, et Alexander Nies, coprésident de l'EHTF
Documents pertinents :
5. *Projet de rapport de la première réunion du Groupe de travail européen Environnement et santé*
6. *Règlement intérieur de l'EHTF*
7. *Note de référence du secrétariat : Gouvernance du processus européen Environnement et santé*
8. *Rapport de gestion du secrétariat du processus européen Environnement et santé pour 2010-2011*
- 10 h 30-11 h 00** **Pause-café/thé**
- 11 h 00-12 h 30** **Discussion générale sur la voie à suivre**
Documents pertinents :
9. *Note d'orientation sur les priorités de la Région européenne de l'OMS en matière d'environnement et de santé*
- 12 h 30-13 h 30** **Déjeuner**
- 13 h 30-15 h 30** **Inauguration du nouveau Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS à Bonn**
Événement accueilli par le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire, le ministère fédéral allemand de la Santé et la directrice régionale de l'OMS pour l'Europe

Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1948, est une institution spécialisée des Nations Unies à qui incombe, sur le plan international, la responsabilité principale en matière de questions sanitaires et de santé publique. Le Bureau régional de l'Europe est l'un des six bureaux régionaux de l'OMS répartis dans le monde. Chacun d'entre eux a son programme propre, dont l'orientation dépend des problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

États membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Biélorus
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Monaco
Monténégro
Norvège
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République de Moldova
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan
Turkménistan
Turquie
Ukraine

**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional de l'Europe**

Scherfigsvej 8, DK-2100 Copenhague Ø, Danemark

Tél. : +45 39 17 17 17 Fax : +45 39 17 18 18 Courriel : contact@euro.who.int
Site Web : www.euro.who.int